

La démarche EDD, Engagement dans le Développement Durable, est une initiative de la Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle. Elle rassemble les entreprises mosellanes de l'immobilier et de la construction, et plus particulièrement celles qui adhèrent aux six branches d'activité que sont la Chambre syndicale des Architectes de la Moselle, la Chambre Lorraine du Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs (SNAL), l'Union des Maisons Françaises de Lorraine, la Fédération Nationale des Agents Immobiliers de la Moselle, la Fédération mosellane du BTP et le Syndicat des Installateurs Electriciens de la Moselle ainsi que l'UEM, partenaire engagé dès 2008. Gros plan aujourd'hui sur les aménageurs lotisseurs.



La parole à Georges Lucas,
Président de la Chambre Lorraine
du Syndicat National des professionnels
de l'Aménagement et du Lotissement.

1. À quand remonte l'engagement de votre profession dans le Développement Durable ?

Georges Lucas : « Dès 2003 la profession s'est rassemblée pour rédiger une charte à destination de ses adhérents en vue de les fédérer autour de trois axes principaux : le professionnalisme, la reconnaissance et la concertation. Cette charte constituait en réalité une première étape de formalisation des bonnes pratiques dont l'aboutissement a été la publication en 2008 du *Guide de l'éco-aménagement pour un développement durable* préfacé par Jean-Louis Borloo. »

2. Que trouve-t-on dans ce guide ?

GL : « C'est un fil conducteur destiné aux adhérents du SNAL. Il se présente sous la forme d'un document concret, clair, accessible et transposable sur

le terrain quelle que soit l'opération d'aménagement. Les rédacteurs de ce guide ont défini onze thèmes spécifiques liés aux actions d'aménagement qui traitent des formes urbaines, des déplacements, de l'accessibilité, des nuisances, des paysages, des déchets... autant de points qu'un aménageur doit traiter lorsqu'il lance une opération. Je rappelle qu'en matière d'aménagement le premier maillon de la chaîne c'est bien le terrain. En mettant ce document à la disposition de nos adhérents l'objectif est clair : nous ne voulons pas renouveler les erreurs du passé et surtout éviter d'en commettre de nouvelles. »

3. Ce guide insiste sur la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire. Pour quelle raison ?

GL : « Pour qu'un projet s'inscrive réellement dans une démarche de développement durable il est indispensable de constituer ce genre d'équipe afin de posséder une vision globale de l'aménagement. C'est pour cette raison que le SNAL préconise la constitution d'une équipe rassemblant des compétences en urbanisme, architecture, géothermie, paysage, topographie etc. De la même façon la mise en synergie de tous les acteurs de l'immobilier-construction au travers du label EDD de la CCI de la Moselle est une démarche à laquelle nous croyons fermement. »



photo : Philippe Giselbrecht, DR.

« Un lotissement exemplaire »

Situé sur les hauteurs de Moyeuve Grande, le Tréhémont est connu comme le quartier réservé autrefois aux ingénieurs de la mine. Dans quelques années, alors que l'exploitation du sous-sol local ne sera plus qu'un lointain souvenir, le Tréhémont fera référence en matière d'aménagement.

C'est là, sur le plateau à l'orée de la forêt fréquentée par les sportifs du dimanche, que se construit un nouveau lotissement ou plutôt un nouvel éco-quartier, fort justement baptisé « l'Ecrin forestier ». Le tout sur une superficie de 15 hectares découpées en 115 parcelles destinées à des habitations individuelles mais aussi à des maisons jumelées et à des maisons de ville. « Notre première démarche a été d'intégrer cette opération dans l'existant » confirme Estelle Bach dont l'entreprise adhérente du SNAL a remporté l'appel d'offres lancé par la mairie. « Pour cela nous avons commencé par constituer une équipe pluridisciplinaire regroupant un paysagiste, un géomètre, un hydraulicien et un urbaniste notamment. » Pour cette opération qui bénéficie d'une vue imprenable sur la vallée de l'Orne, l'aménageur de « l'Ecrin forestier » s'est attelé à travailler sur les onze thématiques

développés dans le guide de l'éco-aménagement. « Nous avons mis l'accent sur le paysage et la gestion des eaux. Ici chaque parcelle dispose d'une cuve de 5 000 litres pour la récupération des eaux de pluies et le trop plein se déverse naturellement dans une prairie inondable située à l'entrée du quartier via des noues enherbées. » La taille et la nature des voies de circulation pour les automobiles comme pour les piétons, les recommandations pour les espèces végétales tolérées



photo : © FM2 - Fotolia.com

dans les haies de séparation, l'intensité lumineuse de l'éclairage public, la création d'accès vers la forêt ou la reconstitution d'un cœur de quartier ; tous ces points sont également pris en considération par l'aménageur qui ne manque pas de faire de la pédagogie auprès des acquéreurs des parcelles afin de les sensibiliser au développement durable.



<http://edd.cci57.fr>
informations - agenda - reportages vidéo

